

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATANE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

PROCÈS-VERBAL de la session ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi, 7 mai 2012 à 20h00, à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents : Monsieur Denis Santerre, maire
 Madame Monique A. Roy, conseillère au siège #1
 Monsieur Daniel Bernier, conseiller au siège #2
 Monsieur Damien Ouellet, conseiller au siège #3
 Monsieur Martin Pelletier, conseiller au siège #5
 Madame Sylvie Bouffard, conseillère au siège #6

Est absente : Madame Claudie Fillion, conseillère au siège #4

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Santerre. La directrice générale adjointe, Madame Huguette Marcoux, est également présente et agit à titre de secrétaire.

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 20 h 05. Il remercie les membres du conseil et les citoyens de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour. Aucun point n'a été soulevé
6. **Administration générale**
 - 6.1. Dépôt de l'état des revenus et des dépenses au 31 mars 2012 (176.4 C.M.)
 - 6.2. Fermeture du bureau municipal tous les vendredis durant la période estivale
 - 6.3. Remplacement du photocopieur multifonction au bureau municipal
7. **Sécurité publique**
8. **Transport**
 - 8.1. Reddition de comptes 2011 – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
 - 8.2. Nivelage des chemins municipaux
 - 8.3. Achat et épandage d'abat-poussière pour les chemins municipaux
 - 8.4. Achat de sel de déglçage pour la saison hivernale 2012-2013
 - 8.5. Achat de sable pour abrasif pour la saison hivernale 2012-2013
 - 8.6. Travaux de réfection du 5^e Rang Est
 - 8.7. Installation de structures pour les télécommunications dans l'emprise du 4^e Rang Est
9. **Hygiène du milieu**
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
 - 10.1. Demande de dérogation mineure #2012-01 de Monsieur Marcel Ratté situé au 477, 4^e Rang Est
 - 10.2. Approbation des projets retenus dans le cadre du Fonds de visibilité Cartier 2012
 - 10.3. Désignation de la personne élue responsable des questions familiales et des aînés
 - 10.4. Installation d'une toilette chimique publique sur le terrain en face de l'église
 - 10.5. Panneau de commanditaire pour le chantier de construction (résidence pour personnes âgées)
 - 10.6. Plan d'aménagement pour les équipements du sentier pédestre (inventaire des équipements)
 - 10.7. Dépôt de l'étude de préféabilité relative à la réfection du quai de Baie-des-Sables
 - 10.8. Adhésion à l'ATR de la Gaspésie pour 2012-2013
 - 10.9. Évaluation environnementale d'un terrain possiblement contaminé – Phase I
11. **Loisirs, culture, santé et bien-être**
 - 11.1. Établissement des modalités relatives à l'implantation du terrain de jeux pour l'été 2012
 - 11.2. Modification à la politique de location de la salle du centre communautaire
 - 11.3. Présentation d'une demande d'aide financière pour un tableau de pointage à la patinoire municipale
 - 11.4. Dèkhockey Baie-des-Sables – Installation d'une armoire dans la salle du centre communautaire
 - 11.5. « Club Raquetteur Le Vaillant inc. » – Tables bistro à donner pour le centre communautaire
12. **Divers**
 - 12.1. Politique de maintien des petites écoles de la CSMM
13. Période de questions du public
14. Levée de l'assemblée

2012-078 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'adopter l'ordre du jour du 7 mai 2012 tel que remis par le secrétaire-trésorier tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3. Approbation du procès-verbal

2012-079 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 AVRIL 2012

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 2 avril dernier ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Daniel Bernier et résolu d'approuver le procès-verbal du 2 avril 2012 tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

4. Présentation et adoption des comptes

2012-080 APPROBATION DES COMPTES AU 30 AVRIL 2012

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois d'avril 2012 ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 30 avril 2012 :

Liste des comptes à payer	27 505,05	\$
Liste des comptes payés (paiements directs préautorisés)	803,36	\$
Liste des salaires nets payés (chèques #3179 au #3199)	11 393,89	\$
Total des comptes au 30 avril 2012	39 702,30	\$

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

Adam Coulombe, g.m.a.

5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour

Aucun point n'a été soulevé.

6.1 Dépôt de l'état des revenus et des dépenses au 31 mars 2012 (176.4 C.M.)

L'état des revenus et des dépenses au 31 mars 2012 préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est déposé conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*.

6.2 Fermeture du bureau municipal tous les vendredis durant la période estivale

2012-081 **FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL TOUS LES VENDREDIS DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE**

Il est proposé par Monsieur Daniel Bernier et résolu d'autoriser la fermeture du bureau municipal tous les vendredis durant la période estivale soit pour les mois de juin, juillet et août. Le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, assumera ces journées à même ses vacances annuelles. Les citoyens seront avisés via le bulletin d'information municipale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.3 Remplacement du photocopieur multifonction au bureau municipal

2012-082 **ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR MULTIFONCTION POUR LE BUREAU**

Considérant que le photocopieur multifonction actuel (Konica Minolta Bizhub350) arrive à la fin de sa durée de vie ;

Considérant les dépenses prévues au programme triennal des immobilisations ;

Considérant que les caractéristiques du photocopieur multifonction ont été déterminées en fonction des besoins de la municipalité ;

Considérant que des soumissions ont été demandées aux fournisseurs suivants :

- Papeterie Bloc-Notes (Konica Minolta) ;
- Monsieur René Chouinard représentant local des produits « Xerox » ;
- Les Services Kopilab (Toshiba) ;
- Le Centre Bureautique (Canon) ;

Considérant que le coût d'achat, de location et d'opération a été analysé sur une période de 60 mois et que les caractéristiques des photocopieurs multifonctions ont été comparées ;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu d'autoriser l'achat d'un photocopieur multifonction de marque *Xerox* modèle *WorkCentre 7535* chez le représentant local, Monsieur René Chouinard. Le coût d'achat est de 6 875\$ plus taxes et le coût d'opération est de 0,008\$ la copie noir et blanc et 0,07\$ la copie couleur. Le contrat d'entretien est valide pour une durée de 60 mois. Le maire, Monsieur Denis Santerre, et/ou le directeur général, Monsieur Adam Coulombe sont autorisés signer tous les documents relatifs à cette résolution. Le financement de ce photocopieur s'effectuera à même le fonds Cartier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.1 Reddition de comptes 2011 – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

2012-083 **REDDITION DE COMPTES 2011 – PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

Considérant que le ministère des Transports du Québec (MTQ) a versé une compensation de 83 950\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2011 ;

Considérant que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

Considérant que la présente résolution est accompagnée de l'annexe « A » identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées ;

Considérant qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe « B » ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Daniel Bernier et résolu que la municipalité de Baie-des-Sables informe le MTQ de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que des éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.2 Nivelages des chemins municipaux

2012-084 AUTORISER LE NIVELAGE DES CHEMINS MUNICIPAUX

Considérant qu'il n'y a qu'une soumission soit « Les Entreprises Marius Pelletier enr. » au tarif horaire de 90\$ et que le nombre d'heures requis pour ces travaux printaniers est estimé à 20 heures ;

Considérant que Monsieur Damien Ouellet a proposé l'an dernier que soient demandés des prix à d'autres entrepreneurs ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu :

Que des taux horaire de niveleuse soient demandés aux entrepreneurs suivants : « Les entreprises Yvon D'Astous et fils inc. » de Saint-Damase et « Transport Martin Alain » de Sayabec ;

Que le directeur des travaux publics, Monsieur André Bernier, soit autorisé à faire niveler pour une mise en forme de la chaussée des chemins municipaux par le plus bas soumissionnaire ;

Qu'un compte rendu sur les prix soumis soit produit par le directeur général, Monsieur Adam Coulombe et que ce compte rendu soit remis aux membres du conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.3 Achat et épandage d'abat poussière pour les chemins municipaux

2012-085 ACHAT ET ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE

Il est proposé par Monsieur Martin Pelletier et résolu d'autoriser l'achat de 5 mètres cubes d'abat-poussière (chlorure de magnésium liquide concentré à 30%) chez « Les Aménagements Lamontagne » au montant de 1 950\$ plus les taxes et d'effectuer l'épandage de l'abat-poussière aux mêmes endroits que dans les années passées, soit sur une distance d'environ 120 mètres en face des résidences et aux intersections selon un taux d'épandage de 3 000 litres par kilomètre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.4 Achat de sel de déglacage pour la saison hivernale 2012-2013

2012-086 ACHAT DE SEL DÉGLACAGE POUR LA SAISON HIVERNALE 2012-2013

Considérant que « Mines Seleine » nous a soumis son prix pour le sel de déglacage en vrac pour la prochaine saison hivernale 2012-2013 ;

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics sur la quantité de sel de déglacage requise pour la prochaine saison hivernale selon l'inventaire restant;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Martin Pelletier et résolu d'acheter environ 15 tonnes métriques de sel de déglacage chez « Mines Seleine » au montant de 105\$ la tonne métrique plus les taxes. Le directeur des travaux publics, Monsieur André Bernier, est autorisé à engager un entrepreneur local pour le transport du sel de déglacage.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.5 Achat de sable pour abrasif pour la saison hivernale 2012-2013

2012-087 ACHAT D'ABRASIF POUR LES CHEMINS – SAISON HIVERNALE 2012-2013

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics sur la quantité de sable pour abrasif requis pour la prochaine saison hivernale selon l'inventaire restant ;

Considérant l'offre écrite de la « Ferme Annick inc. » en date du 27 avril 2012 pour la fourniture de sable pour abrasif tamisé selon les normes du *Ministère du Transport du Québec (MTQ)* au montant de 8,67 \$ la tonne;

Considérant l'offre écrite des « Entreprises Gilles Fournier » en date du 7 mai 2012 pour la fourniture de sable pour abrasif tamisé au montant de 7,50 \$ la tonne;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Daniel Bernier et résolu de demander au directeur des travaux publics, Monsieur André Bernier, de vérifier auprès des « Entreprises Gilles Fournier enr.» si l'abrasif tamisé est exécuté selon les normes du *Ministère du Transport du Québec (MTQ)*. À la suite de cette information, une décision sera prise par le conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.6 Travaux de réfection du 5^e Rang Est

2012-088 TRAVAUX DE RÉFECTION DU 5^E RANG EST

Considérant la réponse favorable du *Ministère des Transports du Québec (MTQ)* relative à notre demande de résidus des travaux de planage de la route 132 en vertu de la résolution #2012-014 ;

Considérant les dépenses prévues au programme triennal des immobilisations pour la réfection des chemins de gravier ;

Considérant que le MTQ a confirmé que les travaux auront lieu cette année sur le territoire de Baie-des-Sables mais que la date de début des travaux n'est pas encore déterminée ;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu d'autoriser le directeur des travaux publics, Monsieur André Bernier, à effectuer les dépenses et les travaux suivants relatifs à la réfection du 5^e Rang Est :

- Préparation et rechargement de la structure de la chaussée à certains endroits problématiques;
- Fourniture et mise en place de matériaux granulaires récupérés en partie;
- Fourniture et mise en place de résidus de planage du MTQ (entre 2 500 et 3 000 tonnes métriques);
- Compactage des résidus de planage au besoin.

Pour ce faire, il est autorisé à mandater tous entrepreneurs locaux et/ou régionaux requis à la fourniture, au transport, à la mise en place et à la compaction de matériaux granulaires. Pour sa part, le MTQ fournira et transportera gratuitement les résidus jusqu'au 5^e Rang Est. Le coût de l'ensemble de ces travaux ne devra pas excéder 10 000\$. Ces travaux d'investissement seront financés à même le *Fonds pour l'entretien des voies publiques municipales* (7 000\$) et du *Fonds Cartier* (3 000\$).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.7 Installation de structures pour les télécommunications dans l'emprise du 4^e Rang Est

Le conseiller au siège #5, Monsieur Martin Pelletier, divulgue la nature générale de son intérêt avant le début des délibérations sur cette question (client de TELUS faisant cette demande) et s'abstient de

participer à celles-ci et de voter conformément à l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM)*.

2012-089 AUTORISATION À TELUS POUR DES TRAVAUX DANS L'EMPRISE DU RANG 4 EST – RÉSEAU 2530-2428954

Considérant que « TELUS » demande l'autorisation pour l'installation de deux tiges dans l'emprise du 4^e Rang Est près de la résidence située au 481 :

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'autoriser Telus et ses sous-traitants à procéder aux travaux dans l'emprise des chemins municipaux tels que mentionnés précédemment. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également autorisé à signer tout document et plan pour donner suite à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.1 Demande de dérogation mineure #2012-01 de Monsieur Marcel Ratté situé au 477, 4^e Rang Est

Le conseiller au siège #3, Monsieur Damien Ouellet, divulgue la nature générale de son intérêt avant le début des délibérations sur cette question (propriétaire du terrain) et s'abstient de participer à celles-ci et de voter conformément à l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM)*.

2012-090 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #2012-01 DE MONSIEUR MARCEL RATTÉ SITUÉ AU 477, 4^E RANG EST

Considérant la demande de dérogation mineure #2012-01 formulée par Monsieur Marcel Ratté ayant comme objet une opération cadastrale sur l'immeuble situé au 477, 4^e Rang Est (lot P-512 et P-513) ;

Considérant que le plan cadastral soumis par l'arpenteur géomètre mandaté par le demandeur comporte plus d'un lot non conforme en terme de superficie et de dimensions minimales (513-1 et 513-2) par lot originaire (P-513) et contrevient, par conséquent, à l'article 4.5.2 du *Règlement de lotissement numéro 2008-07* de la municipalité ;

Considérant que suite à l'inscription du plan de cadastre au registre foncier du Québec, le demandeur procédera à l'acquisition du terrain chez un notaire ;

Considérant que le but de cette acquisition est d'agrandir le droit acquis de la propriété du demandeur reconnu par la *Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)* en vertu de la décision #400956 et ainsi réaliser une installation septique conforme au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* ;

Considérant que le refus d'acquiescer à la demande de dérogation mineure causera un préjudice sérieux au demandeur compte tenu des frais supplémentaires engendrés pour la réalisation, par un arpenteur géomètre, d'un nouveau plan de cadastre conforme ;

Considérant que le but ultime recherché par ce projet de lotissement soit l'amélioration de l'installation septique de la résidence du demandeur ;

Considérant que cette demande de dérogation mineure est effectuée dans le cadre d'une demande de permis de lotissement ;

Considérant que le projet en question respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

Considérant que cette demande n'occasionne aucune perte de jouissance aux propriétaires des immeubles voisins ;

Considérant la recommandation du comité d'urbanisme d'accepter la demande de dérogation mineure #2012-01 de Monsieur Marcel Ratté dans son procès-verbal du 23 avril 2012 ;

Considérant que l'effet de cette dérogation, si accordée par le conseil, rendrait cet immeuble conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur ;

Considérant qu'un avis public a été affiché le 18 avril 2012 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour informer la population que le conseil statuerait sur cette demande à la présente séance ;

Considérant que le conseil a permis, séance tenante, à toute personne intéressée, de se faire entendre relativement à cette demande et qu'il est disposé à rendre une décision ;

Considérant qu'aucune objection n'a été reçue ;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure #2012-01 de Monsieur Marcel Ratté ayant comme objet une opération cadastrale sur l'immeuble situé au 477, 4^e Rang Est (lot P-512 et P-513) aux conditions suivantes :

- Que le lotissement du lot 513-2 nouvellement créé ne sert pas à la construction d'une nouvelle résidence ;
- Que ce lotissement sert uniquement à l'agrandissement de la propriété en question et de son droit acquis reconnu en vertu de la décision #400956 de la CPTAQ.

L'inspecteur en bâtiment est autorisé à délivrer tout permis ou certificat en conséquence. L'approbation se limite aux travaux visés dans la présente demande de dérogation mineure et n'a pas pour effet de régulariser toute demande ultérieure de quelque nature que ce soit concernant l'immeuble visé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.2 Approbation des projets retenus dans le cadre du Fonds de visibilité Cartier 2012

2012-091 VERSEMENT DU FONDS DE VISIBILITÉ CARTIER POUR L'ANNÉE 2012

Considérant l'article 1.4 de l'entente concernant les contributions volontaires du promoteur « Cartier Énergie Éolienne (BDS) inc. » ;

Considérant les recommandations émises par la Corporation de développement de Baie-des-Sables pour le versement des aides financières dans le cadre du Fonds de visibilité Cartier pour l'année 2012 ;

Considérant que le montant du Fonds de visibilité Cartier pour 2012 est de 25 425,13\$;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Daniel Bernier et résolu d'accepter les projets retenus par le conseil d'administration de la Corporation de développement de Baie-des-Sables lors de sa réunion du 26 avril 2012 et de demander à « Cartier Énergie Éolienne (BDS) inc. » de verser les sommes suivantes directement aux organismes retenus :

VOLET I	
Organismes retenus	Montant
École Assomption de Baie-des-Sables	1 039,20\$
Garde paroissiale de Baie-des-Sables	132,00\$
Association des locataires de la Villa Notre-Dame	264,00\$
Comité culturel de Baie-des-Sables	594,15\$
Comité des pompiers volontaires de Baie-des-Sables	396,10\$
Comité des loisirs de Baie-des-Sables	594,15\$
Club de ski de fond de Baie-des-Sables	264,00\$
Dekhockey Baie-des-Sables	330,10\$
Cercle de Fermière de Baie-des-Sables	660,20\$
La Fabrique de Baie-des-Sables	396,10\$
Comité de la bibliothèque de Baie-des-Sables	264,00\$
Comité d'embellissement de Baie-des-Sables	66,00\$
TOTAL (VOLET I)	5 000,00\$

VOLET II				
(incluant le solde de 2011 au montant de 1 768,13\$)				
Organismes retenus	Montant accepté	Montant déjà versé	Montant à verser	Retenue (ou solde)
Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables (Construction de la résidence pour personnes âgées)	7 000,00\$	0,00\$	7 000,00\$	0,00\$
Comité des loisirs de Baie-des-Sables (Acquisition de buts de hockey)	1 250,00\$	0,00\$	937,50\$	312,50\$
Dekhockey Baie-des-Sables (Tableau de pointage électronique) *	5 000,00\$	0,00\$	3 750,00\$	1 250,00\$
Comité du cimetière de Baie-des-Sables (Réfection de la clôture du cimetière)	7 943,26\$	0,00\$	5 957,45\$	1 985,81\$
Comité de la bibliothèque de Baie-des-Sables (Projet de location de DVD)	500,00\$	0,00\$	500,00\$	0,00\$
La chorale de Baie-des-Sables (Système de projection de chants)	500,00\$	0,00\$	500,00\$	0,00\$
TOTAL (VOLET II)	22 193,26\$	0,00\$	18 644,95\$	3 548,31\$

Les aides financières dans le cadre du volet II seront versées de la manière suivante lorsqu'elle excède la somme de 1 000\$: 75% du montant à la signature de l'entente et 25% au dépôt du rapport final. L'entente relative au projet retenu dans le volet II pour Dekhockey Baie-des-Sables devra prévoir une clause à l'effet que l'équipement devra demeurer sur le terrain du centre communautaire.

Il est également résolu de féliciter les membres du comité d'analyse et la Corporation de développement pour leur travail.

Que copie de cette résolution soit transmise à « Cartier Énergie Éolienne (BDS) inc. » et à la Corporation de développement de Baie-des-Sables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.3 Désignation de la personne élue responsable des questions familiales et des aînés

2012-092 DÉSIGNATION DE LA PERSONNE ÉLUE RESPONSABLE DES QUESTIONS FAMILIALES ET DES AÎNÉS

Considérant la présentation d'une demande d'aide financière au programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche Municipalité amie des aînés en vertu de la résolution #2012-053 ;

Considérant que la personne élue responsable doit être nommée par résolution selon les critères de ce programme ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu de nommer Madame Claudie Fillion comme personne élue responsable des questions familiales et des aînés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.4 Installation d'une toilette chimique publique sur le terrain en face de l'église

2012-093 INSTALLATION D'UNE TOILETTE CHIMIQUE PUBLIQUE À L'ENTRÉE DU QUAI DE BAIE-DES-SABLES

Considérant le désir du comité d'embellissement et du tourisme d'installer une toilette chimique durant la période estivale :

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu d'accepter l'installation d'une toilette chimique à l'entrée du quai de Baie-des-Sables pour une période de trois mois soit du 15 juin au 15 septembre 2012.

Accepté à l'unanimité des conseillers (ères).

10.5 Panneau de commanditaire pour le chantier de construction de la résidence pour personnes âgées

2012-094 PANNEAU DE COMMANDITAIRE POUR LE CHANTIER DE CONSTRUCTION DE LA RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES

Considérant le désir du conseil municipal d'afficher un panneau publicitaire indiquant la participation financière au chantier de construction de la résidence pour personnes âgées comme partenaire à cette réalisation :

Considérant que deux soumissionnaires ont donné leur soumission :

En conséquence, il est proposé par Madame Monique A. Roy et résolu de demander au directeur général, Monsieur Adam Coulombe, de vérifier chez publicité Verreault de Matane un montant pour ce même panneau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.6 Plan d'aménagement pour les équipements du sentier pédestre (nomination d'un responsable)

Madame Sylvie Bouffard déposera un plan d'aménagement au bureau de la municipalité.

10.7 Dépôt de l'étude de pré faisabilité relative à la réfection du quai de Baie-des-Sables

L'étude de pré faisabilité préparée par Monsieur Philippe Savard de Génie pro conseils en date du 2 mai 2012 relative à la réfection du quai de Baie-des-Sables est déposée.

10.8 Adhésion à l'ATR de la Gaspésie pour 2012-2013

2012-095 COTISATION À L'ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DE LA GASPÉSIE POUR 2012-2013

Considérant que l'adhésion à l'Association touristique régionale (ATR) de la Gaspésie permet d'inscrire la municipalité de Baie-des-Sables dans le guide touristique officiel annuel de la Gaspésie ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu de renouveler la cotisation de base pour la municipalité auprès de l'Association touristique régionale (ATR) de la Gaspésie pour la période 2012-2013 au montant de 410,41 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.9 Évaluation environnementale d'un terrain possiblement contaminé – Phase I

Aucune source de financement n'a été trouvée pour la phase I de l'étude environnementale du terrain situé au 102, Route 132 à Baie-des-Sables. Une décision sera prise ultérieurement.

11.1 Établissement des modalités relatives à l'implantation du terrain de jeux pour l'été 2012

2012-096 ÉTABLISSEMENT DES MODALITÉS RELATIVES À L'IMPLANTATION DU TERRAIN DE JEUX POUR L'ÉTÉ 2012

Considérant le désir du conseil municipal de mettre en place un camp d'été pour les jeunes de Baie-des-Sables en vertu de la résolution #2012-034 ;

En conséquence, il est proposé par Madame Monique A. Roy et résolu d'établir les modalités suivantes pour le terrain de jeux à l'été 2012 :

- Invitation aux parents de Baie-des-Sables à inscrire leurs jeunes par le biais du bulletin municipal ou d'un communiqué ;

- Clientèle admissible : jeunes âgés de 5 à 12 ans ;
- Période d'inscription : du 1^{er} juin au 22 juin 2012 ;
- Fiche d'inscription complétée et signée par les parents à remettre au bureau de la municipalité ;
- Frais d'inscription de 20 \$ par enfants à remettre avec la fiche d'inscription ;
- Tous les frais d'inscription recueillis serviront à financer les activités et les sorties ;
- Période d'opération : du 2 juillet au 10 août 2012 (6 semaines) ;
- Horaire d'ouverture : 8 h 00 à 17 h 30 (9 h 30 par jour) ;
- Des pénalités de 10 \$ par tranche de 15 minutes de retard seront imposées aux parents ne respectant pas l'horaire de fermeture du terrain de jeux. Après 3 récidives, l'enfant se verra interdire l'accès au terrain de jeux pour toute la durée du projet sans remboursement des frais d'inscription ;
- Une feuille de directives sera remise à chaque parent au début du terrain de jeux (habillement, quoi apporter, règlements, comportement, etc.) ;
- La programmation des activités sera remise à chaque semaine aux parents ;
- Une grille des présences au terrain de jeux sera également complétée par les animateurs.

Le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, est autorisé à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de donner suite à la présente résolution et assurer le bon déroulement du terrain de jeux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.2 Modification à la politique de location de la salle du centre communautaire

2012-097 POLITIQUE DE LOCATION DE LA SALLE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Considérant que le conseil municipal ne désire pas modifier la politique de location de la salle du Centre communautaire actuellement en vigueur en vertu de la résolution #2010-220;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Martin Pelletier et résolu de conserver la politique de location de la salle du Centre communautaire actuelle et d'appliquer le tarif général (150 \$ par évènement) de location pour les partis politiques, les députés et les candidats politiques.

Accepté à l'unanimité des conseillers (ères).

11.3 Présentation d'une demande d'aide financière pour un tableau de pointage à la patinoire municipale

2012-098 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION D'UN TABLEAU DE POINTAGE ÉLECTRONIQUE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Considérant les efforts mis de l'avant dans les dernières années pour la réfection de la patinoire municipale en vertu des résolutions #2009-112 et #2010-130 ;

Considérant le désir du conseil municipal et des organismes du milieu à poursuivre les efforts déjà consentis à l'amélioration des installations sportives et récréatives sur le territoire de Baie-des-Sables ;

Considérant l'intérêt et les contributions financières des partenaires dans la réalisation du projet relatif à l'acquisition et l'installation d'un tableau de pointage électronique au centre communautaire ;

Considérant que des sommes sont disponibles au *programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase II* du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Martin Pelletier et résolu :

- Que la Municipalité de Baie-des-Sables autorise la présentation du projet « Acquisition et installation d'un tableau de pointage électronique » au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase II ;

- Que soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Baie-des-Sables à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier ;
- Que la Municipalité de Baie-des-Sables désigne le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.4 Dekhockey Baie-des-Sables – Installation d'une armoire dans la salle du centre communautaire

2012-099 DEKHOCKEY BAIE-DES-SABLES – INSTALLATION D'UNE ARMOIRE DANS LA SALLE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Considérant que DEKhockey Baie-des-Sables désire installer une armoire vitrine afin d'exposer les trophées, les plaquettes, etc. à la salle communautaire;

En conséquence, il est proposé par Madame Monique A. Roy et résolu de vérifier à la salle du Centre communautaire si l'armoire en question ne restreindra pas l'espace pour les activités à venir avant de donner l'autorisation à Dekhockey Baie-des-Sables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.5 « Club Raquetteur Le Vaillant inc. » – Tables bistro à donner

C'est avec intérêt que le conseil municipal accepte les tables bistro du Club des Raquetteurs. Ces tables seront installées au Centre communautaire.

12. Divers

Les points suivants ont été soulevés;

- Fonds visibilité Cartier;
- Installation du lave-vaisselle au centre communautaire;
- Début des travaux de la nouvelle rue à la mi-mai;
- Politique familiale interne;
- Plaques de rue;
- Éclairage du quai.

13. Période de questions du public

Les points suivants ont été soulevés :

- Roche dans la route Lepage;
- Terrain contaminé;
- Affiche de la municipalité à l'Office municipal d'habitation;
- Annonce dans le guide ATR de la Gaspésie;
- Armoire au Centre communautaire.

14. Levée de l'assemblée

2012-100 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu de lever la session à 22 h 30.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Denis Santerre
Maire

Huguette Marcoux
Directrice générale adjointe

Je, Denis Santerre, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Denis Santerre
Maire